



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire 1

*L'aménagement
autour de l'école et de
la mairie* 2

*Le traitement des
eaux de la station
d'épuration de
Neuville* 3

*Le projet d'un
maraîcher bio* 3

*Calendrier des
manifestations* 4

Le conseil communautaire, puis le conseil municipal de Neuville ont émis un avis favorable à l'ouverture de la procédure de fusion entre les communautés de communes "Bugey - Vallée de l'Ain" à laquelle nous appartenons et "Pont d'Ain - Priay - Varambon".

Lors de la constitution de ces entités de coopération que sont les communautés de communes, deux projets « concurrents » avaient vu le jour sur notre canton.

Pour chacun de ces projets, les arrière-pensées politiques étaient manifestes et peu satisfaisantes.

Les débats au sein du conseil municipal de Neuville nous ont orientés vers la communauté de communes formée sur le périmètre du canton de Poncin pour des raisons liées aux projets et non aux desseins politiques.

Le canton de Pont d'Ain éclatait alors en trois parties : une communauté de communes autour de Certines, Tossiat, Saint-Martin-du-Mont (BDSR), une communauté constituée de Pont d'Ain, Priay et Varambon (PPVA) et Neuville dans Bugey Vallée de l'Ain (BVA).

Pour tous les conseillers de l'époque le fait de nous éloigner de Pont d'Ain qui constitue un pôle important de notre bassin de vie n'était pas satisfaisant, mais le choix de l'intérêt général plutôt que celui de la « politicaillerie » avait prévalu.

Depuis les conditions ont évolué et la réalité de notre bassin de vie demeure.

Centré autour de la vallée de l'Ain et ayant des intérêts à défendre entre les deux pôles d'Ambérieu-en-Bugey et de Bourg en Bresse, nous avons tout intérêt à avoir une vision et des moyens communs.

Déjà nous travaillons depuis plusieurs années sur une zone industrielle commune qui doit créer de l'emploi pour nos résidents et permettre de vivre et de travailler « sur place ».

Nous devons rassembler nos moyens et notre vision pour avoir de la vie sociale, des commerces et des services sur place et éviter que nos habitants dorment ici, vivent et consomment ailleurs.

Centre de loisirs, portage des repas, services à l'enfance, développement économique, gestion de l'environnement, des déchets, il sera plus cohérent de gérer cela ensemble en espérant des économies d'échelles et en évitant les doublons d'équipements coûteux pour le contribuable.

C'est le sens de ce projet de fusion, sur lequel il reste du travail à accomplir, mais les volontés communes sont là.

Alors avançons...

**"Nous avons tout
intérêt à avoir une
vision et des moyens
communs."**

L'aménagement autour de l'école et de la mairie

Le début de l'étude est partie de différents constats. En effet, la densité des personnes qui fréquentaient ce secteur aux heures d'entrée et de sortie de l'école ne permettait plus un stationnement sécurisé. De plus, l'emplacement réservé pour le bus du ramassage scolaire n'était pas compatible sur le même parking que les véhicules.

Les délégués de parents d'élèves, le conducteur du bus scolaire, le cabinet d'étude et les élus se sont réunis pour réfléchir à l'élaboration d'un nouvel aménagement du secteur tout en respectant des contraintes comme la superficie disponible à proximité non extensible.

Après plusieurs réunions et une analyse des habitudes et des comportements, le cabinet ARCHIGRAPH a soumis une première ébauche. Cette dernière, après quelques modifications, a été présentée aux services du Conseil Général et aux différents intervenants. La proposition retenue permet de créer des places de stationnement supplémentaires, de séparer voie de bus et stationnement des véhicules personnels, de créer une zone 30, d'élargir les trottoirs et abords... Elle a été validée par l'ensemble des membres ayant participé à cette réflexion.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et les habitudes évoluent tant en ce qui concerne le stationnement que la fréquentation de l'agglomération par les poids-lourds. Ces derniers, pour la plupart, ont trouvé d'autres routes plus adaptées et on peut constater une nette diminution de leur nombre.

Nous avons profité de cet aménagement pour embellir ce secteur de Neuville le Haut en respectant les espaces de verdure et les contraintes inhérentes à ce quartier très fréquenté. Il donne maintenant un aspect plus accueillant.

Les différentes photographies suivantes permettent de suivre l'évolution du projet.



Le traitement des boues de la station d'épuration de Neuville

La station d'épuration a été construite à Thol en 1977. C'est une station de type boues activées d'une capacité équivalente à 1 200 habitants. Les eaux traitées sont rejetées dans la rivière d'Ain. Cette station traite les effluents du bourg de Neuville et du hameau de Thol.

Depuis plusieurs années, le SATESE (service du Conseil Général qui assiste les collectivités pour la gestion de leur système d'assainissement) indique sur ses rapports qu'il conviendrait d'améliorer le traitement des boues produites par la station d'épuration.

La filière d'élimination des boues actuelle (lits de séchage) est inadaptée. Il est donc envisagé de mettre en place une nouvelle filière boues.

Les solutions envisageables, compte tenu des installations existantes sont :

- soit la création d'un silo à boues. C'est un stockage des boues dans un ouvrage béton volumineux. Ces boues semi-liquides sont ensuite épandues dans les terres agricoles plusieurs fois par an.
- soit la mise en place d'un système de rhyzocompostage. Ce procédé a pour principe la filtration des boues extraites du bassin d'aération à travers des lits de sables plantés de roseaux. Ces lits seront alimentés en alternance. Ce procédé est 100 % naturel. Les plantes en pompant l'eau nécessaire à leur développement accélèrent le processus d'assèchement, tout en apportant l'oxygène nécessaire au développement des microorganismes naturels. Le volume de boues est réduit. Elles sont également épandues dans les terres agricoles mais l'épandage se fait une fois tous les 7 à 10 ans environ.



Les avantages du rhyzocompostage par rapport au silo à boues sont :

- l'absence d'odeurs désagréables pendant le stockage et l'épandage,
- la diminution du volume de matières sèches et un épandage reporté tous les 7 à 10 ans au lieu de plusieurs fois par an.

En revanche, la mise en place d'un rhyzocompostage nécessite des surfaces plus importantes que le silo à boues. Ce n'est pas une contrainte sur le site de la station d'épuration de Neuville.

Ces travaux sont prévus dans le cadre du contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain ce qui permet d'avoir une aide financière de la région Rhône Alpes. Les demandes de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau sont également en cours. La commune étant propriétaire des terrains, les travaux pourraient commencer en 2011.

Le projet d'un maraîcher bio

UN MARAÎCHER BIO A NEUVILLE SUR AIN, UN PROJET QUI N'ABOUTIRA PAS...

Après de nombreuses recherches dans le département, Mr POITRASSON avait proposé de venir s'installer sur la commune pour faire de la culture biologique. Le terrain convoité, d'une superficie d'environ 2 ha, se situait à la Nitrière.

Une production de légumes de saison aurait été proposée en vente directe sur la ferme, sous la formule de paniers hebdomadaires (fonctionnement basé sur le principe des AMAP : Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne).

Les parcelles étaient classées en « Zone Naturelle » dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme). La Mairie avait engagé une modification des parcelles concernées pour qu'elles deviennent des « Zones Agricoles **Biologiques** ».

Pour s'occuper de la modification du zonage, la Mairie avait décidé de confier à la SCP 2BR (société d'architecture et d'urbanisme à Lyon) la mission de révision simplifiée du PLU.

Mr POITRASSON avait obtenu l'aval de la chambre d'agriculture et de ses partenaires financiers. Cependant, malgré un accord de principe préalable, le propriétaire de ces parcelles s'est rétracté refusant toute responsabilité de session ou de location.

La Mairie a interrompu le projet et il n'y aura pas de modification du PLU ni de ce fait de culture biologique sur la commune. Il est regrettable qu'un tel projet n'aboutisse pas tant pour les habitants qui ne pourront pas déguster des légumes biologiques cultivés près de chez eux que pour Mr POITRASSON qui avait mis beaucoup d'énergie et d'espoir dans cette aventure.

MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN

En bref ! Infos pratiques

Place Michel Floriot

Téléphone : 04 74 37 77 16

Télécopie : 04 74 37 72 60

Messagerie : mairie@neuvillesurain.fr

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00, le samedi matin le Maire ou un adjoint
assure une permanence de 10h00 à 12h00.

Retrouvez-nous sur le web !!!

<http://neuvillesurain.blogspot.com>

Les personnes qui souhaitent demander leur inscription sur la liste électorale de la commune doivent se présenter en mairie avant le 31 décembre.

Pièces à produire :

- . carte d'identité ou passeport
- . justificatif de domicile

Les élections cantonales auront lieu les **20 et 27 mars 2011**.

Calendrier des manifestations

NOVEMBRE 2010	DECEMBRE 2010	JANVIER 2011	FEVRIER 2011
11 Défilé Commémoration	4 Vente de Diots Ecomusée	8 Cinéma - Syndicat d'Initiative Salle des fêtes	3 Challenge Charles Bérard Amicale Boule Neuvilleoise
11 au 15 Exposition Syndicat d'Initiative Salle des fêtes	4 Challenge de l'amitié mixte Amicale Boule Neuvilleoise	9 Cérémonie des Vœux Municipalité	5 Sainte Agathe de Thol
13 Challenge Jo Griffard Amicale Boule Neuvilleoise	5 Bourse aux jouets Sou des Ecoles	15 Challenge des commerçants Amicale Boule Neuvilleoise Domaine de Thol	12 Challenge Buchenot Amicale Boule Neuvilleoise
13 Vente de boudin Pêche Protection Vallée de l'Ain	18 Vente d'huîtres Tennis Club des Bords de l'Ain	16 Concert Espérance Neuvilleoise à Jujurieux	20 Saucisson au vin à emporter Auto Club Neuvilleoise
14 Marché artisanal Association des paralysés de France	18 Fête du Port Tennis Club des Bords de l'Ain	21 Assemblée Générale Syndicat d'Initiative	6 Bal Exasonic Club des jeunes
21 Sainte Cécile Espérance Neuvilleoise	19 Cinéma - Syndicat d'Initiat. Salle des fêtes	23 Loto - Sou des Ecoles	27 Repas des propriétaires Chasse de Neuville
27 Cinéma - Syndicat d'Initiat. Salle des fêtes		29 Journée Moules Frites Espérance Neuvilleoise Salle des fêtes	
		30 Assemblée Générale Anciens Combattants	

La commission communication est composée de :
Emmanuel Brion, Alexandre Chanel, Fabrice Cornaton,
Myriam Crouzier et Alain Sicard.